



Divorce avec bien en vente

Par **FAVE Laurence**, le **22/01/2018** à **20:15**

Bonjour ,

Mariée depuis 40 ans mais séparée depuis 10 ans ,simplement en faisant une main courante et en changeant de domicile , je souhaite aujourd' hui divorcer .

Comment dois je procéder , sachant qu' il y a un bien commun (régime de la communauté) , en vente depuis 8 ans sur lequel il y a un crédit immobilier en cours avec dossier de surendettement , car nous ne pouvions plus payer les échéances .et ce bien ne se vend pas

Je précise que mon conjoint , même si d' accord sur le principe du divorce refuse de se déplacer pour une conciliation , refuse de prendre un avocat et de payer des frais ..

Comment puis je enfin m' en sortir , car j' ai 63 ans et donc il y a altération du lien conjugal depuis ma main courante ..et nous habitons à 600kms l' un de l' autre..

Merci pour votre aide et vos conseils car je ne supporte plus cette situation .

Cordialement

Par **Visiteur**, le **22/01/2018** à **22:37**

Bonjour,

Pour ce type de divorce, un demandeur est suffisant.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10568>